

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL LYCEES ET CREPS**

REUNION DU 1 DECEMBRE 2020

RAPPORT POUR INFORMATION

Bilan de la sûreté aux entrées des lycées

Considérant que la sécurité des élèves, des agents de la Région et des personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle, le Conseil Régional réuni en séance plénière le 18 mai 2017 a décidé d'adopter un Plan de sûreté au sein des EPLE.

20 millions d'euros ont d'ores et déjà été affectés à cette politique et une Autorisation de Programme de 4,275 millions d'euros est proposée dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021.

La mise en œuvre de ce plan a permis de mener une expérimentation au sein de 20 sites pilotes qui se poursuit aujourd'hui par la fourniture et pose de serveurs informatiques permettant l'activation des caméras de vidéo-protection placées aux entrées et sorties des établissements.

Après l'avoir évalué, le programme correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique proportionnée à la situation de chaque établissement.

Lorsque des événements particuliers sont portés à la connaissance des services régionaux, ces derniers accompagnent le Chef d'établissement pour solliciter la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale afin de programmer un audit de sécurité conformément aux dispositions des Circulaires de l'Education Nationale relatives à la sécurité aux abords des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation et l'actualisation du « diagnostic de sécurité ».

Comme le prévoit la procédure, ce travail est ensuite présenté au Conseil d'Administration de l'EPLE et la Région est alors en mesure de mettre en œuvre les dispositions techniques permettant l'amélioration du niveau de sécurité des lycéens et des personnels de la Communauté éducative.

Aussi et afin de prioriser les travaux du Plan de sûreté au profit des lycées faisant actuellement l'objet d'actes de malveillance, des études de faisabilité et de programmation ont d'ores et déjà été engagées et la problématique soulevée par la sécurisation des loges d'accueil, prise en considération.

Attention toutefois à ne pas confondre « vidéosurveillance » et « vidéo-protection ». Le dispositif régional concerne une mesure de protection anti-intrusions des lycées et en aucun cas un système de surveillance des agents.